

CONCOURS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 11/9/2008 9:47:47

Missions : Le mâtier de l'auxiliaire de puériculture est de prendre en charge l'enfant bien portant, malade ou handicapé en liaison avec une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra hospitalier. L'auxiliaire de puériculture "répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'elle assure, les soins spécialisés auxquels elle participe et aux activités d'accompagnement qu'elle organise."

Environ 60 000 auxiliaires de puériculture sont actuellement en exercice. Un arrêté permet de régir la profession:

- Arrêté du 22 juillet 1994 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide soignante et au certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture. Â Â



Les différents secteurs d'activité: Le domaine d'intervention de l'auxiliaire de puériculture est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier selon le milieu professionnel choisi. De manière générale, l'auxiliaire de puériculture travaille sous la direction et en collaboration d'une infirmière pluridisciplinaire **En maternité:**

L'auxiliaire de puériculture accompagne l'infirmière ou la puéricultrice dans les soins à donner à l'enfant. Ainsi, son mâtier est de veiller au bien-être, à l'alimentation et à l'hygiène des bébés. Elle accompagne les parents dans leur prise en charge face à leur enfant. **En centre de Protection Maternelle et Infantile(PMI):**

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture est d'accueillir et d'accompagner en collaboration avec la puéricultrice le parent et son enfant. Elle participe également aux consultations en relevant les critères de poids et de taille et en assurant la propreté du matériau et des locaux. **En structure d'accueil:**

L'auxiliaire de puériculture accompagne l'enfant dans son quotidien en aidant dans ses repas, son hygiène et son éveil psychique et moteur. Ce mâtier est réalisée en équipe pluridisciplinaire (éducateur, puéricultrice, psychologue, etc...) sous la direction d'une puéricultrice **Admission en école d'auxiliaire de puériculture: conditions et concours** À Produire un certificat mûrdical démontrant un mâtériel et agréé attestant de votre bon état de santé et de vaccination.

À acquitter des frais de scolarité qui varient selon les écoles. Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année de la preuve Avoir : - un enfant,

- ou le diplôme national du brevet
 - ou le CAP Petite Enfance
 - ou une attestation de suivi d'une classe de première baccalauréat
 - ou un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social
 - ou travailler ou chercher 2 ans dans le secteur de la autre secteur. Réaliser le concours d'entrée en école d'auxiliaire de puériculture
 - une preuve écrite de 2 heures portant sur le programme nutrition et alimentation du brevet
 - Sont dispensées de l'épreuve écrite les personnes ayant diplôme de BEP sanitaires et sociales
 - une preuve orale (si la moyenne est obtenue à minutes sur un thème d'ordre d'une puéricultrice et d'un enseignant
 - Si deux candidates ont le même niveau d'études et les mêmes résultats aux concours d'auxiliaire de puériculture, la priorité d'admission est donnée à la personne la plus âgée.
- 4
- composée de :
- de biologie humaine, d'étude professionnelle carrière sanitaires et sociales
- validée leur
- l'épreuve écrite) de 15 minutes sur un thème d'ordre sanitaire et social avec un jury composé d'une puéricultrice et d'un enseignant
- Etre déclaré admissible au résultat du concours d'auxiliaire de puériculture en obtenant :
- une note au moins égale à la moyenne au concours
 - un classement favorable vis à vis de la limite des places disponibles pour l'école.

Durée et contenu de la formation d'auxiliaire de puériculture

Depuis le 16.01.2006 la formation d'auxiliaire de puériculture se déroule en 10 mois, dont:

- 3 semaines de vacances,
- 595h d'enseignements théoriques et pratiques,
- 840 h d'enseignements cliniques soit 6 stages. L'enseignement comprend 8 modules à valider au cours de la formation.

Si vous travaillez auprès d'enfants, il est possible de valider ces modules par la V.A.E. (validation des acquis).

Si vous êtes titulaire du diplôme professionnel d'aide-soignant(DPAS) et avez validé le concours d'entrée en école d'auxiliaire de puériculture, 5 mois suffiront pour valider 2 modules. 

La délivrance du diplôme d'auxiliaire de puériculture Afin de valider l'année de formation d'auxiliaire de puériculture et d'obtenir le certificat d'auxiliaire de puériculture, il est nécessaire d'obtenir une note au moins égale à 60/120 émanant d'un contrat continu sur l'année :

- 4 contrôles écrites
- 3 mises en situation professionnelle
- évaluations de stages pratiques, de l'épreuve de fin d'année
- une preuve écrite
- une preuve pratique de mise en situation professionnelle



Le salaire de l'auxiliaire puériculture Le salaire varie selon le secteur d'activités, la convention collective, l'ancienneté et la fonction exercée. En moyenne, la rémunération mensuelle brute s'élève à environ 1 100 euros. Ce salaire peut atteindre 1 800 euros en fin de carrière. **Evolution dans le métier** Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il est possible de se orienter vers une formation d'éditeur de jeunes enfants. Après 3 ans d'expériences professionnelles, il est possible de se présenter aux concours d'entrée en école d'infirmière.



de se présenter